

Lettre d'information "Certificats d'économies d'énergie"

Novembre 2022

Éditorial

Le dispositif CEE a connu un ralentissement en début de 5^e période en raison d'un stock important de CEE en fin de 4^e période. L'obligation du dispositif CEE a ainsi été augmentée par le décret n° 2022-1368 du 27 octobre 2022 à hauteur de 600TWhc dont 400TWhc au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique, afin de conserver l'ambition initiale de la 5^e période. Les effets de cette augmentation sur le marché des CEE sont déjà visibles puisque les indices de prix Spot CEE sont à la hausse depuis le mois de septembre. Cet ajustement devrait permettre de rétablir un rythme élevé d'opérations d'économies d'énergie réalisées.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie française Energie Climat, le gouvernement a lancé le 20 octobre dernier une concertation sur l'avenir du mix énergétique français, comme annoncé par le Président de la République en février 2022. Cette concertation est organisée sur la base de modalités proposées par la Commission nationale du débat public qui avait été saisie par le gouvernement pour une mission de conseil.

Une première phase de concertation « grand public » est ouverte jusqu'au 18 janvier 2023. Durant cette première phase, chaque citoyen pourra donner son avis via :

- une plateforme participative en ligne : concertation-energie.gouv.fr ;
- un « Tour de France » avec des réunions dans chaque région, qui rassembleront le grand public, l'ensemble des parties prenantes locales, des étudiants, ainsi que des membres du Gouvernement.

Mi-janvier 2023, un « Forum des jeunes » sera organisé pour permettre à 200 jeunes, de 18 à 35 ans, de donner leur avis sur l'avenir énergétique du pays. Cette initiative inédite permettra de donner la parole à ceux qui sont les premiers concernés par les décisions de long-terme prises aujourd'hui.

Durant ces mois de concertation, chacun est invité à exprimer son avis et formuler des recommandations sur trois grandes questions :

- Comment adapter notre consommation pour atteindre l'objectif de neutralité carbone ?
- Comment satisfaire nos besoins en électricité, et plus largement en énergie, tout en assurant la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles ?
- Comment planifier, mettre en œuvre et financer notre transition énergétique ?

Pour encadrer les débats puis restituer les observations, arguments et propositions des participants de la consultation, le Gouvernement a désigné un comité paritaire de quatre garants de la Commission Nationale du Débat Public, proposés par celle-ci.

Cette concertation nationale s'inscrit dans le contexte de révision de la Stratégie Française sur l'énergie et le climat (SFEC), qui constitue notre feuille de route pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Celle-ci devra être adoptée au plus tard en 2024 et sera constituée de :

- La 1^{ère} Loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), qui fixera, dès 2023, les priorités d'action de la politique climatique et énergétique française, en tenant compte du rehaussement de l'objectif européen de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre à -55 % en 2030 du paquet climat « Fit for 55 » adopté durant la Présidence française de l'Union européenne (PFUE). Cette loi devra notamment définir les niveaux minimal et maximal des obligations annuelles d'économies d'énergie du dispositif CEE pour une période d'au

moins 5 ans ;

- La 3ème édition de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC3), qui définira la feuille de route de la France pour respecter ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de court, moyen et long termes ;
- La 3ème édition du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3), afin de renforcer l'articulation entre les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- La 3ème édition de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), l'outil de pilotage de la politique énergétique française, qui exposera les orientations et fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental.

Laurent MICHEL
Directeur général de l'énergie et du climat

Volume de CEE délivrés et en cours d'instruction

Au 1^{er} novembre 2022 :

CEE classique :

- 2 861 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 1 609 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2018.
- 461 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 93 TWhcumac.

CEE précarité :

- 1 327 TWhcumac ont été délivrés donc depuis le début du dispositif.
- 1 152 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2018.
- 287 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 83 TWhcumac

NB : Dans les statistiques ci-dessus, les CEE délivrés et en attente de paiement des frais d'enregistrement sont inclus dans les totaux cumulés de CEE délivrés.

Chronique des dépôts et délivrances de CEE :

Le fichier indiquant les volumes et délais des dépôts et délivrances de CEE historique actualisé a été mis en ligne au [lien suivant](#).

CEE délivrés : typologie par type de déposant et d'opération

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 octobre 2022 :

CEE classique et précarité :

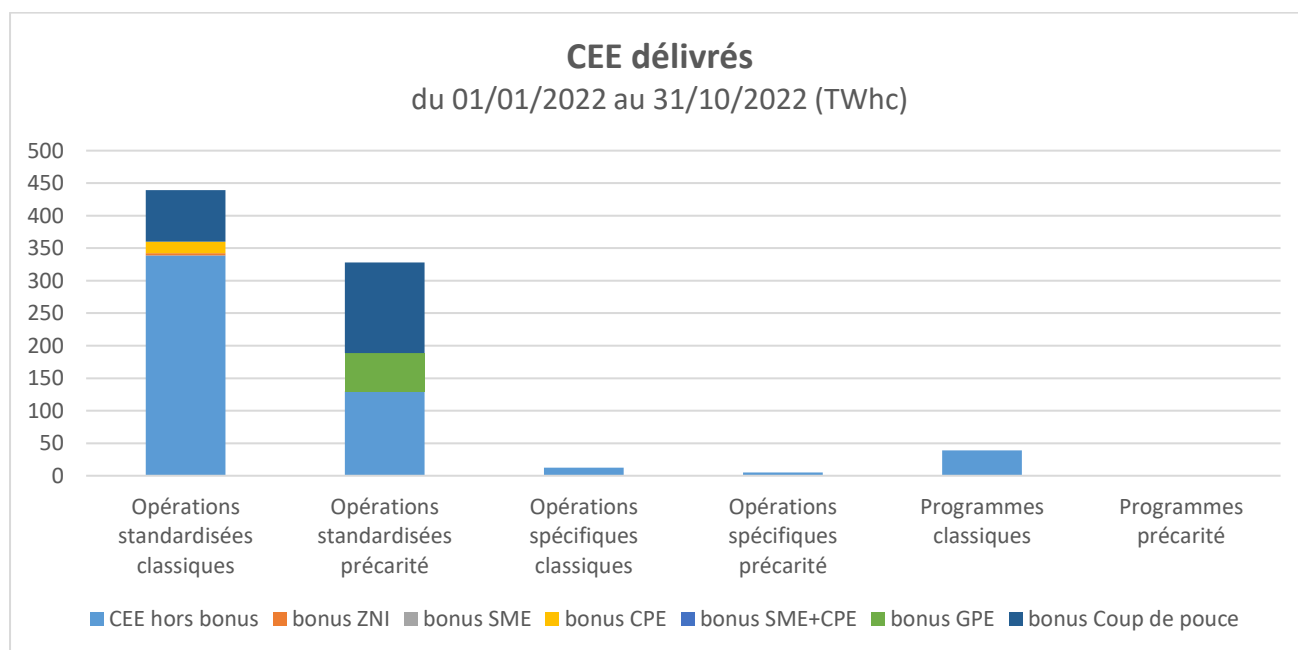
- 2,8 TWhcumac à des collectivités territoriales et 2,6 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 93 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 2,1 % via des opérations spécifiques, et 4,9 % via des programmes d'accompagnement.

CEE classique :

- 2,6 TWhcumac à des collectivités territoriales et 0,5 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 89,5 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 2,5 % via des opérations spécifiques, et 8 % via des programmes d'accompagnement.

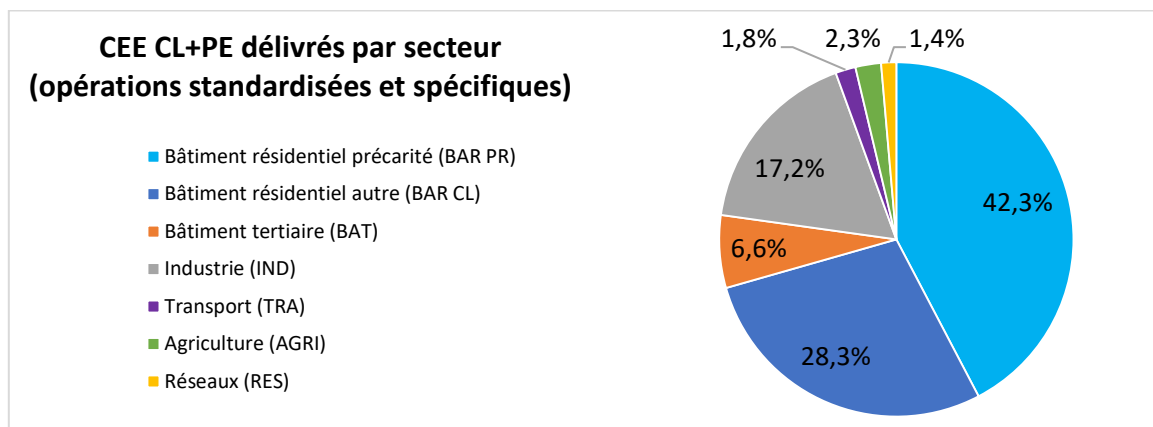
CEE précarité :

- 196 GWhcumac à des collectivités territoriales et 2,1 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 98,2 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 1,5 % via des opérations spécifiques, et 0,3 % via des programmes d'accompagnement.



Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 octobre 2022, les CEE délivrés pour des opérations standardisées et spécifiques se répartissent de la façon suivante (CEE classique et précarité) :

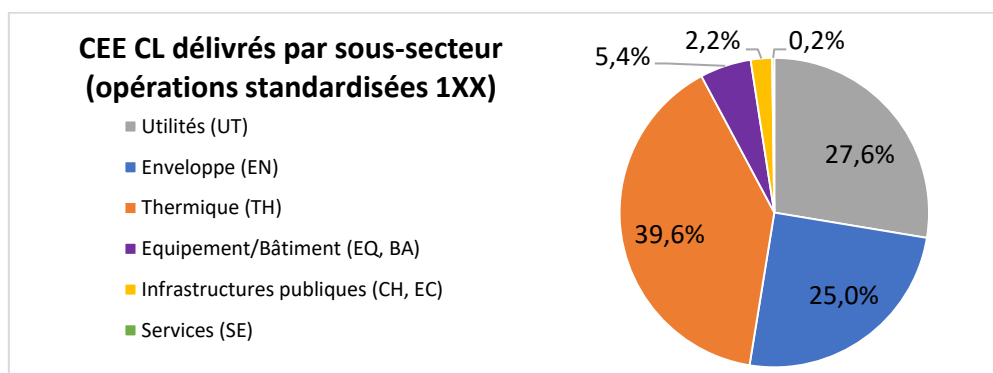


Opérations standardisées : typologie par sous-secteur et par fiche

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 octobre 2022 :

CEE classique :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

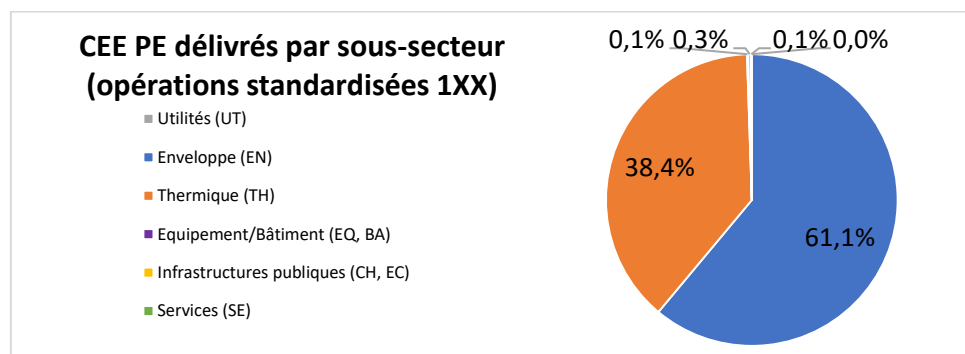


Les fiches suivantes représentent environ 77% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	18,06%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	11,97%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	9,15%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,11%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	4,97%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	4,30%
BAR-EN-102	Isolation des murs	4,20%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	3,37%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	2,95%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	2,47%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,88%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	1,59%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	1,58%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	1,47%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,34%
IND-UT-129	Presse à injecter tout électrique ou hybride	1,15%

CEE précarité :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :



Les fiches suivantes représentent environ 97% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	28,03%
BAR-EN-102	Isolation des murs	18,04%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	13,76%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	13,32%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	5,78%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	5,41%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	5,07%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	2,56%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,17%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	0,78%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,78%
BAR-TH-129	Pompe à chaleur de type air/air	0,54%
BAR-TH-158	Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	0,51%
BAR-TH-127	Ventilation mécanique simple flux hygroréglable (France métropolitaine)	0,47%
BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses	0,46%
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique	0,45%

CEE classique et précarité :

Les fiches suivantes représentent 85% des volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	18,84%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	11,12%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	10,34%
BAR-EN-102	Isolation des murs	10,12%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	8,54%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,24%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	4,25%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	3,88%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	2,46%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	1,94%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,69%
IND-UT-136	Systèmes moto-réglés	1,07%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	0,93%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	0,91%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	0,91%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,90%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	0,77%

« Coup de pouce chauffage »

74 entreprises sont référencées sur le [site internet du ministère](#) au 26 juillet 2022.

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de janvier 2019 à octobre 2022, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par les signataires « coup de pouce chauffage ».

Remplacement des chaudières :

	Energie d'arrivée		
	Chauffage ENR	Chauffage gaz	Total
Nombre de travaux engagés	629 226	586 703	1 215 929
dont Nombre de travaux achevés	504 781	528 784	1 033 565
dont Nombre des incitations financières versées	385 365	474 694	860 058
pour un Montant d'incitations financières versées	1496,6 M€	512,4 M€	2008 M€

Les travaux engagés se répartissent comme suit :

		Energie d'arrivée		
		Chauffage ENR	Chauffage gaz	Total
Energie d'origine	Charbon	22 821 (4%)	622 (0%)	23 443 (2%)
	Fioul	428 652 (68%)	47 701 (8%)	476 353 (39%)
	Gaz	176 898 (28%)	538 380 (92%)	715 278 (59%)
	Non précisé	855 (0%)	0 (0%)	855 (0%)
		629 226 (100%)	586 703 (100%)	1 215 929 (100%)

On estime que les travaux engagés permettront aux ménages concernés d'économiser chaque année 806 M€ sur leurs factures énergétiques et d'éviter chaque année l'émission de 3,8 Mt_{CO2}.

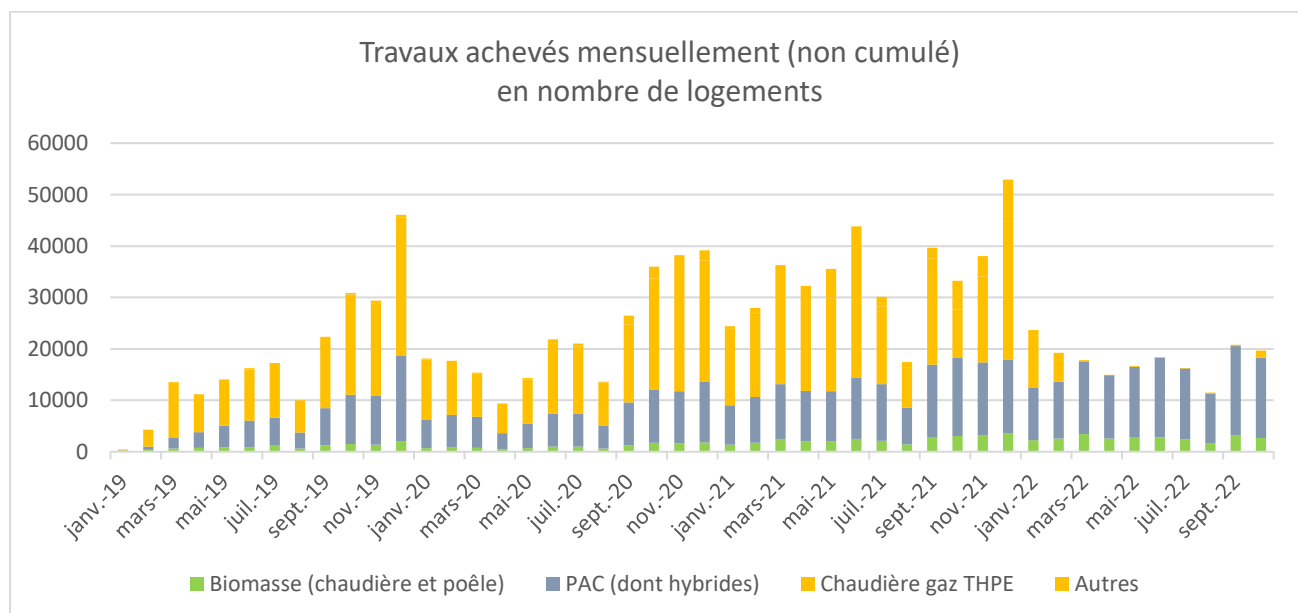
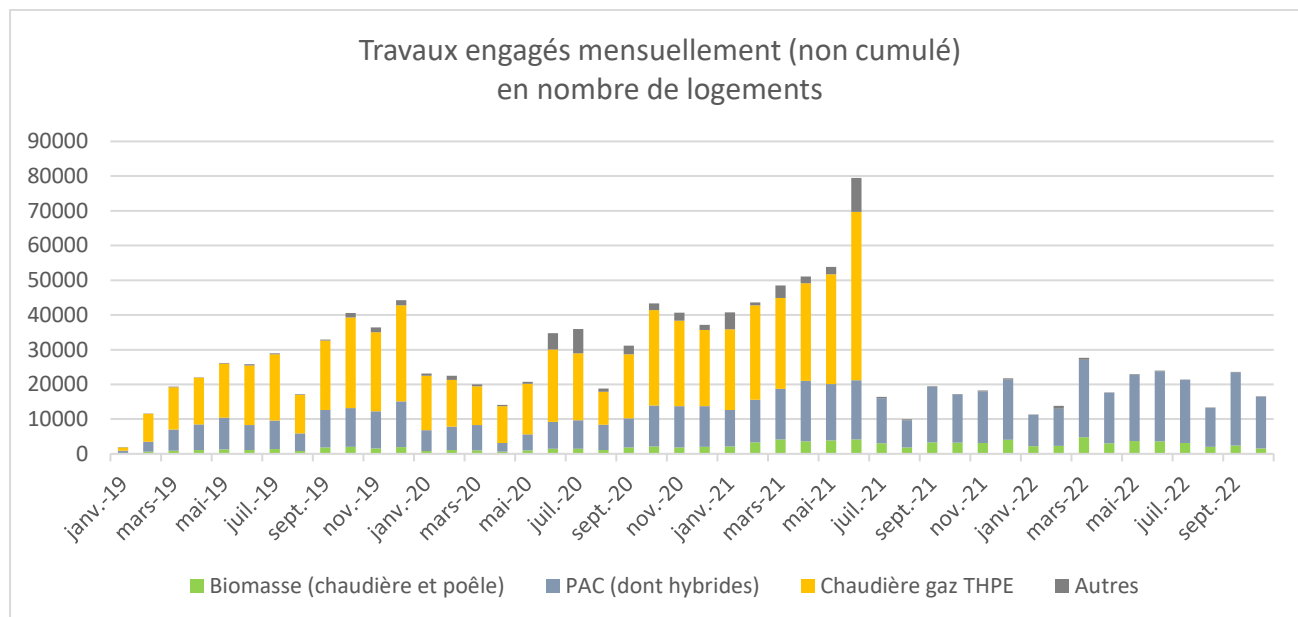
Remplacement des conduits d'évacuation des produits de combustion :

		Conduit EVA PDC
		Nombre de logements
Nombre de travaux engagés		3 859
dont Nombre de travaux achevés		3 593
dont Nombre des incitations financières versées		3 190
pour un Montant d'incitations financières versées		2 744 574 €

Remplacement des émetteurs électriques :

	Emetteur électrique	
	Nombre de logements	Nombre d'appareils
Nombre de travaux engagés	42 103	190 561
dont Nombre de travaux achevés	40 142	182 397
dont Nombre des incitations financières versées	33 702	150 502
pour un Montant d'incitations financières versées	17 755 648 €	

Rythme mensuel (objectif évalué au moment du lancement : 25 000 travaux par mois) :



Taux de ménages modestes (MO) et en situation de grande précarité énergétique (GPE) bénéficiant d'incitations financières versées :

	Biomasse (chaudière et poêle)	PAC (dont hybrides)	Chaudière gaz THPE
Taux MO pour les incitations financières versées	59%	55%	43%
Taux GPE pour les incitations financières versées	36%	35%	23%

Volumes CEE :

On estime que les travaux engagés correspondent à environ 448,5 TWhc (dont environ 8,3 TWhc pour octobre 2022), dont 74 TWhc rapportables au titre de la DEE et 374,5 TWhc de bonification.

Coup de pouce « Rénovation performante d'une maison individuelle »

Au 10 octobre 2022, 26 entreprises ont signé la nouvelle charte « Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle » applicable aux opérations engagées à compter du 1^{er} janvier 2022.

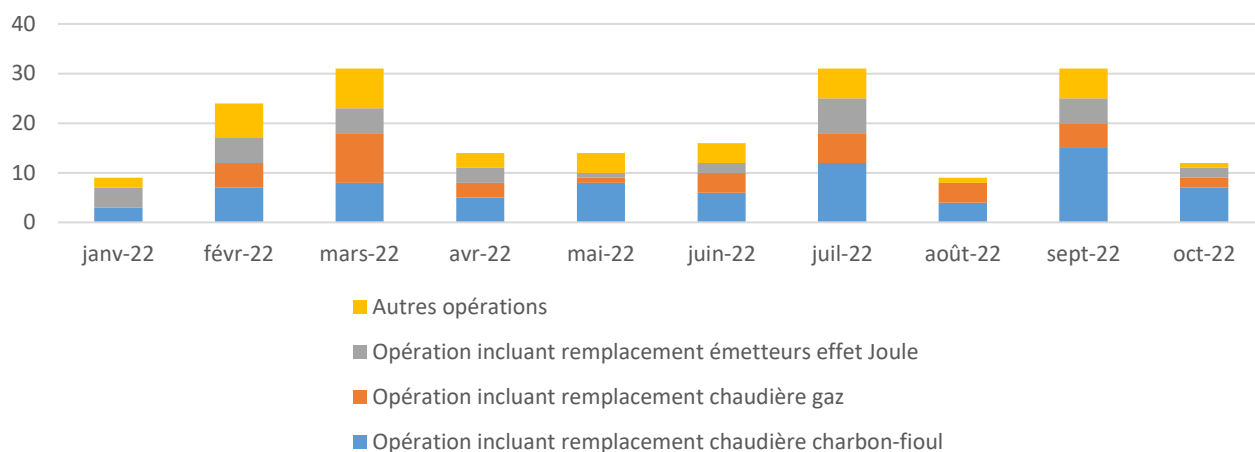
Le dispositif est présenté sur le [site internet du ministère](#). Les dernières statistiques trimestrielles détaillées y sont disponibles pour ce qui concerne la version antérieure du Coup de pouce. Y figure également la compilation des listings transmis chaque mois par les signataires de la charte applicable avant janvier 2022 indiquant, pour chaque opération engagée : nature des travaux, taux de chaleur ENR&R après travaux, surface habitable, consommation conventionnelle primaire/finale avant/après travaux, montant de CEE, montant de prime CEE, coût des travaux.

Comme indiqué dans la lettre d'info CEE du mois de février, le *reporting* relatif au Coup de pouce « Rénovation performante d'une maison individuelle », pour les **opérations engagées à compter de 2022**, est désormais **mensuel**.

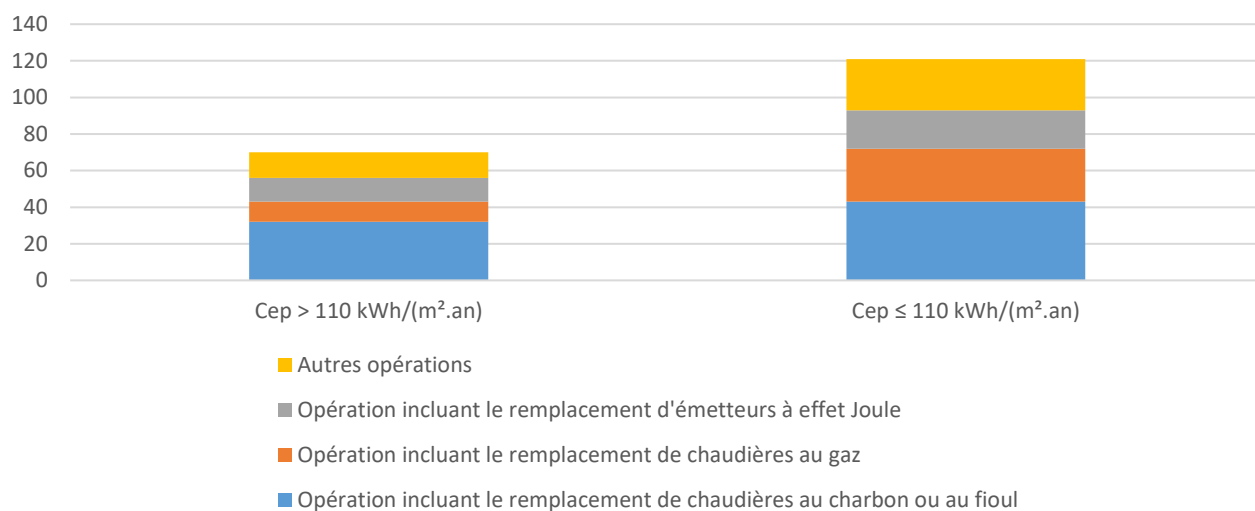
Les données ci-dessous concernent les opérations engagées au 1^{er} janvier 2022 au 31 octobre 2022, sur la base des informations transmises par 17 signataires.

	Cep > 110 kWh/(m ² .an)	Cep ≤ 110 kWh/(m ² .an)	TOTAL
Nombre d'offres proposées (nombre de logements)	261	607	868
Montant total des offres proposées (€)	1 730 027 €	6 458 455 €	8 188 482
Nombre de travaux engagés (nombre de logements)	70	121	191
Surface chauffée par les travaux engagés (m²)	9 733	17 633	27 366
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	66,82	135,52	202,34
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	116,68	369,17	485,85
Montant des travaux engagés (€)	1 742 870 €	4 875 225 €	6 618 095
Nombre de travaux achevés (nombre de logements)	35	52	87
Surface chauffée par les travaux achevés (m²)	4 644	7 567	12 211
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	37,49	73,49	110,98
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	67,12	206,75	273,87
Montant des travaux achevés (€)	483 145 €	1 318 735 €	1 801 880
Nombre des incitations financières versées (nombre de logements)	5	11	16
Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées (m²)	838	1 719	2 557
Montant total des incitations financières versées (€)	87 900 €	473 842 €	561 742

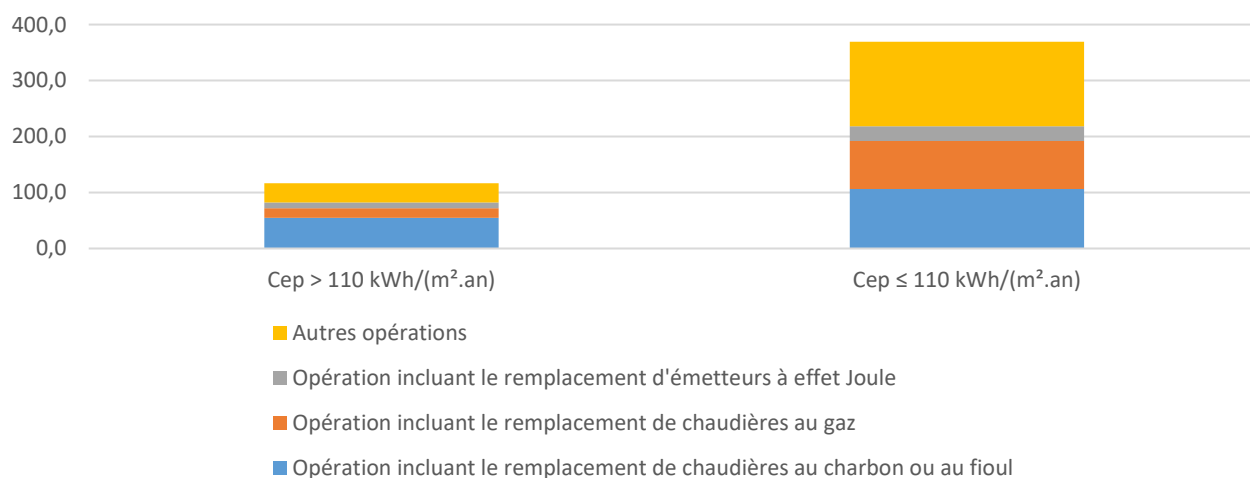
Travaux engagés mensuellement (non cumulé) en nombre de maisons individuelles



Répartition des opérations selon la consommation d'énergie primaire après travaux (en nombre de maisons pour lesquels les travaux sont engagés)



Répartition des opérations selon la consommation d'énergie primaire après travaux (en GWh cumac correspondant aux travaux engagés)



	Taux MO (y.c. GPE) pour les travaux engagés	Taux GPE pour les travaux engagés
Opération incluant le remplacement de chaudières au charbon ou au fioul	17%	11%
Opération incluant le remplacement de chaudières au gaz	13%	8%
Opération incluant le remplacement d'émetteurs à effet Joule	6%	6%
Autres opérations	38%	19%

Coup de pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires »

Le coup de pouce tertiaire a évolué au 1^{er} septembre et s'est étendu aux bâtiments résidentiels collectifs. Il incite donc maintenant au raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur, l'installation d'une pompe à chaleur collective de type air/eau ou eau/eau et à absorption de type air/eau ou eau/eau ou d'une chaudière biomasse collective.

Cette nouvelle aide coup de pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaire » renforce également l'aide au raccordement aux réseaux de chaleur renouvelable, pour accélérer plus significativement la sortie des énergies fossiles en milieu urbain en limitant le reste à charge pour les bâtiments : le coup de pouce permet de raccorder à un réseau de chaleur un bâtiment résidentiel collectif avec un reste à charge de seulement 250 € par appartement environ.

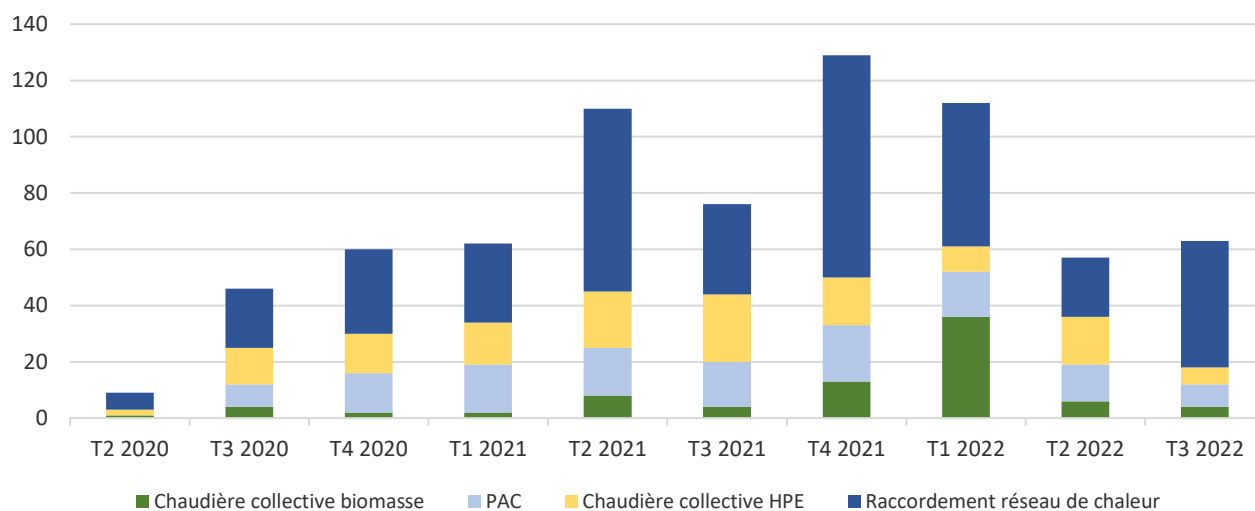
Pour devenir signataire de la charte Coup de pouce, il faut suivre les indications sur la [page dédiée au coup de pouce](#) du site internet du ministère. Le *reporting* du coup de pouce « Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaire » est trimestriel (à envoyer avant le 5 janvier, 5 avril, 5 juillet, 5 octobre) et agrège à présent les données par trimestre.

Concernant les bâtiments résidentiels collectifs, vu qu'il ne s'est déroulé qu'un mois, peu d'opérations ont pu être observées pour le moment. On dénombre des opérations engagées de raccordement à des réseaux de chaleur pour 314 logements.

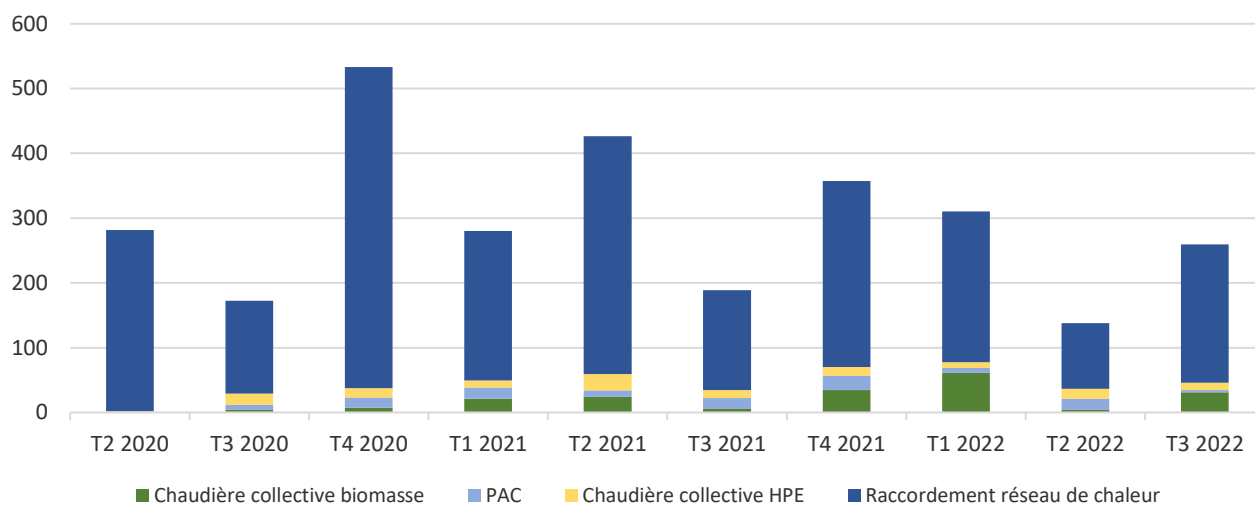
Concernant les bâtiments tertiaires, voici les statistiques couvrant la période allant du 2^{ème} trimestre 2020 au 3^{ème} trimestre 2022, et sont établies à partir des fichiers de reporting statistique transmis par 60 signataires :

	Raccordement réseau de chaleur	PAC A/E ou E/E	PAC à absorption A/E ou E/E	PAC à moteur gaz A/E	Chaudière collective biomasse	Chaudière collective HPE	Total
Nombre d'offres proposées	691	285	4	4	123	355	1 462
Nombre de travaux engagés	378	125	1	3	80	137	724
Surface chauffée par les travaux engagés (m ²)	2 237 106	86 084	180	15 166	123 000	237 982	2 699 518
dont Nombre de travaux achevés	125	65	0	1	30	76	297
Surface chauffée par les travaux achevés (m ²)	882 215	37 399	0	575	12 132	128 789	1 061 111
dont Nombre des incitations financières versées	63	38	0	0	18	56	175
Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées (m ²)	345 190	138 152	0	0	8 831	65 408	557 581
pour un Montant d'incitations financières versées (€)	2 261 721	163 848	0	0	170 538	235 128	2 831 235

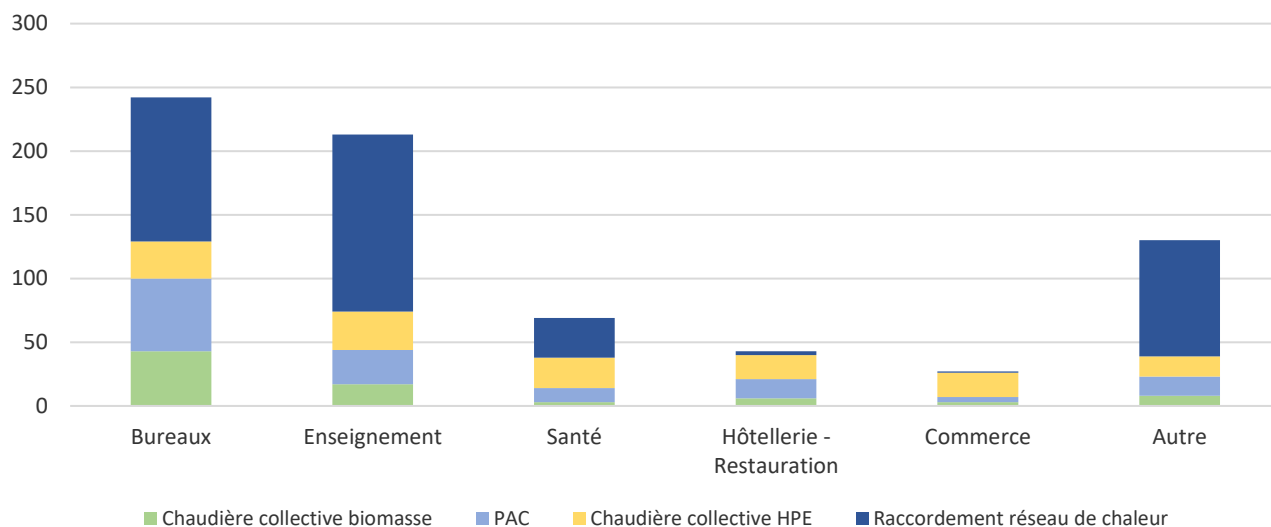
**Travaux engagés mensuellement (non cumulé)
tous secteurs confondus
en nombre d'opérations**



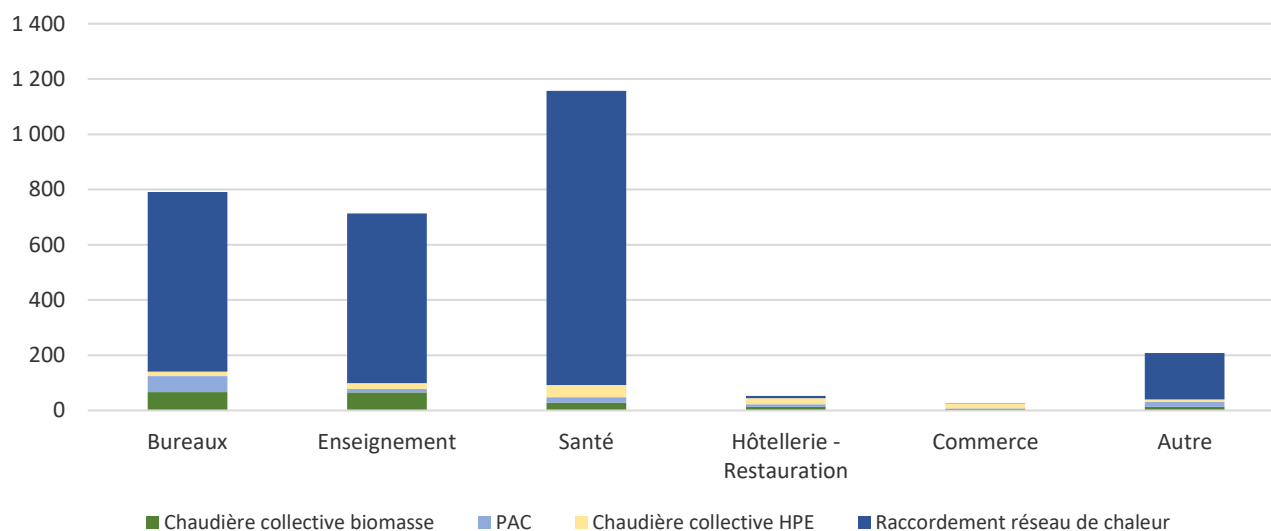
**Travaux engagés mensuellement (non cumulé)
tous secteurs confondus
en GWh cumac**



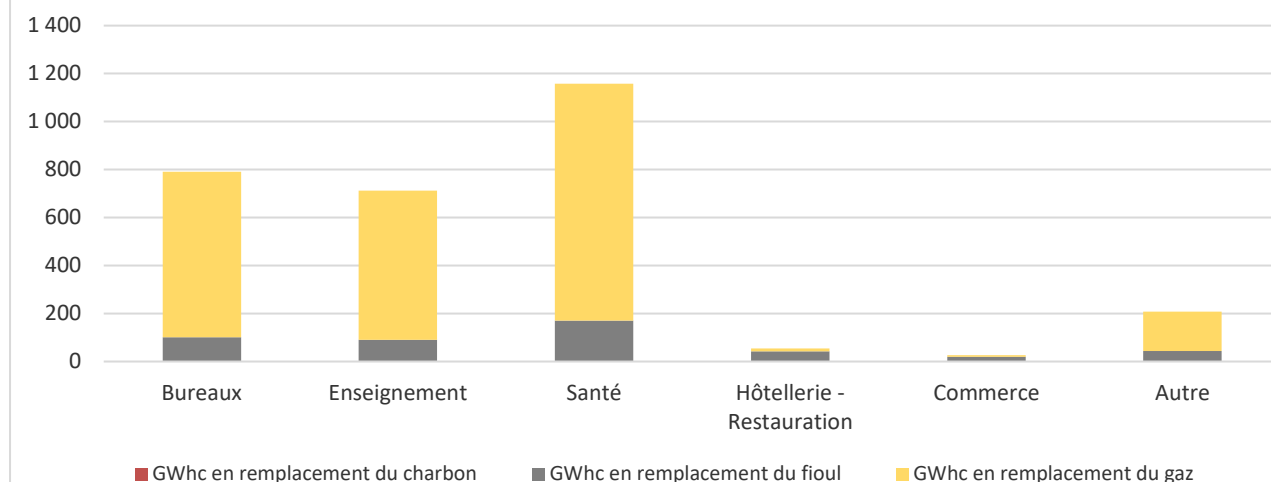
Opérations engagées (nombre cumulé) par secteurs et par gestes



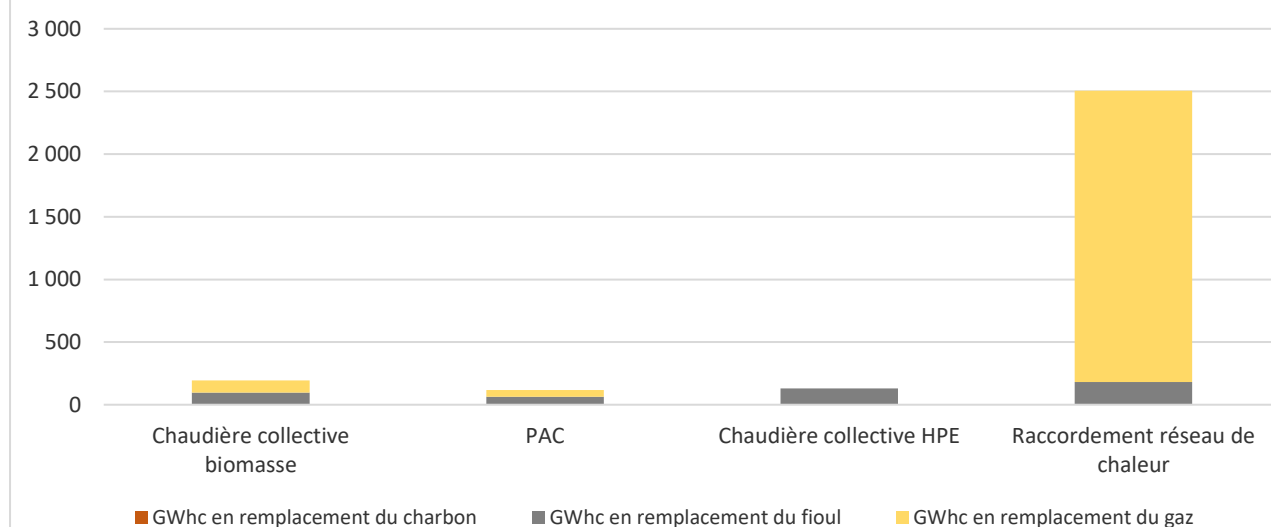
Opérations engagées (GWhc cumulés) par secteurs et par gestes



Opérations engagées selon l'énergie remplacée et par secteurs (GWhc cumulé)



Opérations engagées selon l'énergie remplacée et par gestes (GWhc cumulé)



Reporting des opérations standardisées engagées

Pour rappel, conformément à l'article R. 221-14-1 du code de l'énergie, les personnes éligibles mentionnées à l'article L. 221-7 du même code, transmettent, au plus tard le premier jour ouvré du deuxième mois suivant le trimestre concerné, les informations suivantes liées à chaque fiche d'opération standardisée pour lesquelles elles assurent le rôle actif et incitatif prévu à l'article R. 221-22 du même code : le montant attendu de certificats d'économies d'énergie « précarité énergétique », le montant attendu de certificats d'économies d'énergie « hors précarité énergétique » et les montants attendus de certificats liés à chaque bonification en distinguant les types de certificats (précarité énergétique ou non).

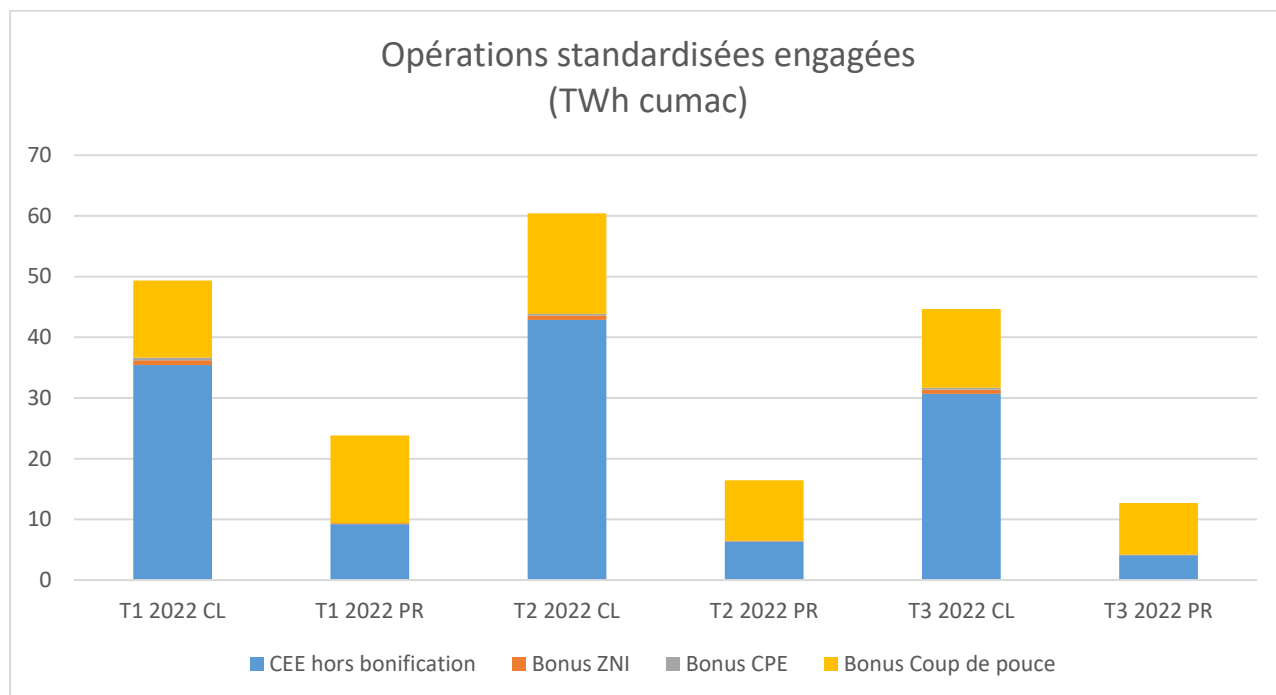
Cette transmission d'informations s'opère *via* Emmy.

Il convient de préciser que les personnes normalement astreintes au présent reporting mais ne disposant pas d'un compte Emmy n'ont pas à transmettre leurs données.

Le reporting fait état des données suivantes.

Des opérations standardisées d'économies d'énergie ont été engagées au cours des trois premiers trimestres 2022 pour un montant total attendu de CEE de **207,4 TWhc**, dont **78,7 TWhc de bonifications** (38 % du montant de CEE attendu). 154,5 TWhc sont attendus au titre des CEE « classique » dont 45,5 TWhc de bonifications, et 52,9 TWhc au titre des CEE « précarité » dont 33,3 TWhc de bonifications.

Les données des trimestres échus pourront faire l'objet de corrections à la hausse lors d'un reporting ultérieur pour tenir compte d'éventuelles remontées tardives d'informations auprès des personnes éligibles.



Les opérations suivantes représentent environ 70 % des montants totaux de CEE (« classique » et « précarité ») attendus :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	37,8%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,1%
BAR-EN-102	Isolation des murs	6,1%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	5,3%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	5,0%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	5,0%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	1,9%
IND-UT-103	Système de récupération de chaleur sur un compresseur d'air	1,7%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,4%

Les demandeurs ayant rapporté des informations au troisième trimestre 2022 représentent plus de 95 % des délivrances de CEE « classique » de 2021 et plus de 92 % des délivrances de CEE « précarité » de 2021.

Les opérations suivantes représentent environ 70 % des montants totaux de CEE « classique » attendus :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	29,7%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,7%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,7%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	5,7%
BAR-EN-102	Isolation des murs	5,2%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	3,4%
IND-UT-103	Système de récupération de chaleur sur un compresseur d'air	2,3%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,9%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	1,7%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	1,6%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	1,4%

IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,3%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	1,3%

Les opérations suivantes représentent plus de 93 % des montants totaux de CEE « précarité » attendus :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	61,4%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	10,9%
BAR-EN-102	Isolation des murs	8,7%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	3,1%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	3,0%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	2,4%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	1,4%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,0%
BAR-TH-101	Chauffe-eau solaire individuel (France métropolitaine)	0,9%
BAR-TH-159	Pompe à chaleur hybride individuelle	0,9%

Les données détaillées par fiches d'opérations standardisées et par types de CEE (« classique », « précarité » et total) sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#scroll-nav_10.

Actualité des Programmes

Bâtiment – Formation :

FEEBAT :

- Début décembre 2022 - Formation continue - Bâtiment et MOE : sortie des procédures de prise en charge des formations 2023
- 6 et 7 décembre 2022 - Formation initiale - MEN CCCA-BTP : session de formateurs de formateurs - Paris
- 12 et 13 décembre 2022 - Formation initiale - MEN CCCA-BTP : 1ères journées présentielle des sessions pilotes de formation des enseignants et formateurs de CFA - Dijon et Besançon

Bâtiment – Massification :

ACTEE :

- 9 décembre 2022 webinaire ACTEE+ : présentation du nouveau volet d'ACTEE qui se nomme ACTEE+, ce projet est doté de 220 M€ dont 90 % qui sont directement redistribués aux collectivités via nos appels à projets et sous-programmes.

Formations EF :

- Le programme ACTEE propose aux économes de flux, des formations accessibles gratuitement.

Plusieurs thématiques sont abordées durant ces formations dont deux qui le seront au mois de décembre.

Deux formations dans le cadre juridique :

- Cadre juridique de la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités : Mercredi 7 décembre 9h-16h (journée entière) – présentiel Paris
- CEE et encadrement juridique : Jeudi 8 décembre 9h-13h (demi-journée matin) – présentiel Paris

Deux autres formations dans le cadre de la conduite du changement :

- Le 15 & 16 décembre 2022 (2 jours) – Présentiel-Paris
- Le 17 & 18 janvier 2023 (2 jours) – Présentiel-Paris
- Le 14 décembre matin, est prévu un E-colloque.

Webinaire effacement le 7/12 : webinaire Effacement qui s'intitule « Accélérer l'effacement électrique : nouvelles perspectives à court et long terme ». L'essentiel de cet événement portera en grande partie sur la crise énergétique

actuelle et ses tensions géopolitiques, l'accélération de l'intégration des renouvelables... Le réseau électrique est sous tension cet hiver et devra s'adapter à moyen terme à une production variée. Ce webinaire aura pour intervenant Gimelec Agregio ATEE et bien d'autres et il sera à destination des collectivités, bureaux d'études, entreprises et opérateurs d'effacement.

OSCAR :

Atelier du vendredi 2 décembre : CAPEB, FFB, DGEC, le programme OSCAR et des artisans et entreprises du bâtiment se réunissent pour présenter les difficultés que les artisans rencontrent au quotidien pour le montage de dossier CEE. Objectif : à partir de remontées terrains, trouver des propositions de simplification et harmonisation entre obligés de la démarche CEE pour les artisans.

MOOC / formation en ligne du programme OSCAR ([disponible ici](#))

ZESTE :

En novembre les associations du Programme ZESTE se mobilisent pour sensibiliser les ménages aux économies d'énergie :

- SOLIHA Guadeloupe tiendra des stands ZESTE lors du Salon de l'habitat du 23-27 novembre
- SOLIHA AIS Antilles réalisera des ateliers collectifs de sensibilisation sur les plages de Sainte Luce dans le cadre de la Journée de lutte contre la précarité énergétique le 24 novembre
- En Guyane du 5 au 9 décembre 2022, un conseiller Zeste se déplace à l'ouest (en pirogue !) pour réaliser des animations Zeste en partenariat avec l'ADIL de GUYANE
- Le 2 décembre à Mayotte, des animations Zeste seront proposées dans le cadre d'une journée d'information autour de l'accès aux droits " organisée par le CCAS de Sada.

Bâtiment – Formation :

Bungalow :

Du 5 au 15 décembre à La Réunion : campagne de formation interne pour le personnel des hôtels Palm et Iloha.

Rénovons collectif (RECIF +):

Formations syndics :

Pour former les syndics à la rénovation énergétique, 4 écoles de formation pour proposer 9 modules thématiques qui répondent à 4 besoins précis ont été retenues: Comment mener un projet de rénovation énergétique ? Comment suivre techniquement un projet de rénovation énergétique et ses travaux ? Comment gérer les relations humaines lors d'une rénovation énergétique ? Comment mener un projet de rénovation dans des copropriétés spécifiques ?

Pour s'inscrire aux premières sessions, c'est ici : [Rénovons collectif – Ile de France Energies – Campagne de sensibilisation \(renovonscollectif.fr\)](https://renovonscollectif.fr)

Trophées des copros des Yvelines :

La remise des prix des Trophées des copros des Yvelines aura lieu le 1^{er} décembre. Ce trophée, organisé dans le cadre du programme Rénovons Collectif, est le premier d'un ensemble de 10 concours qui seront déployés dans 10 territoires en France en 2022 et 2023, pour montrer que ces initiatives locales peuvent être dupliquées pour un impact national. Ils valorisent les copropriétés qui ont réalisé leur rénovation énergétique. Les copropriétaires, syndics ou les entreprises peuvent témoigner de l'intérêt de rénover mais également des étapes à suivre, des solutions et bonnes pratiques employées pour mener à bien ces projets. Pour plus d'informations : [LES TROPHÉES DES COPROS DES YVELINES \(construction21.org\)](https://les-trophees-des-copros-des-yvelines.construction21.org)

Groupe d'échange francilien à destination des collectivités :

Mardi 13 décembre à Paris : groupe d'échanges abordant la rénovation énergétique des copropriétés organisé par Rénovons collectif et AMORCE sur la base du guide "L'Élu et la rénovation énergétique des copropriétés" qui abordera les problématiques liées à l'accompagnement des différents types de ménages et les freins à lever pour faire aboutir les projets: [Groupe d'échanges - Enjeux de la rénovation énergétique des copropriétés en Île-de-France \(amorce.asso.fr\)](https://groupe-echanges-enjeux-renovation-energetique-coproprietes-ile-de-france.amorce.asso.fr)

Transports :

AVELO 2 :

Webinaires AVELO 2 :

6 décembre : dernier webinaire de l'année 2022 sur une thématique liée à l'aménagement vélo & piéton.

A venir : réalisation de 16 webinaires (12 en 2023 et 4 au 1er trimestre 2024).

1er et 2 décembre : Formations AVELO 2 prévue à Narbonne (OCCITANIE).

EcoMode :

Ecomode, lauréat des TOPCOM France - GRANDS PRIX 2022 pour sa communication

Mercredi 9 novembre à Paris, Ecomode a été récompensé par Les TOPCOM France - GRANDS PRIX 2022 dans la section « Campagne Plurimédias ». Ce prix récompense la communication B to C (stratégie et actions de communication grand public) sur le plan national.

Du 15 au 30 novembre Challenge Ecomode au profit d'Hôpital Sourire : l'objectif est de parcourir au total 100 000 km dans cette période, grâce à l'utilisation des services de mobilité bas carbone partenaires du programme (vélo, transports en commun, covoiturage, autopartage). Si l'objectif est atteint, Ecomode versera un don de 1 500€ à Hôpital Sourire, association qui œuvre au quotidien pour le bien-être des enfants malades et des personnes âgées durant leur séjour à l'Hôpital.

Envois au PNCEE

Les courriers doivent être adressés au Pôle national des certificats d'économies d'énergie de préférence sans mention de nom de destinataire sur l'enveloppe, aux adresses suivantes :

Pour les envois postaux :

Ministère de la Transition Énergétique
Direction Générale de l'Energie et du Climat
Pôle National CEE
92055 La Défense Cedex

Les livraisons en main propre ne sont plus possibles pour le moment.

Pour la transmission de dossiers de demande, le suivi de ces dossiers, les déclarations de volumes de vente et les dossiers de délégation en version électronique, l'adresse d'envoi est :

pncee@developpement-durable.gouv.fr

Toute autre demande reçue à cette adresse ne sera pas traitée. Les demandes de déverrouillages de dossiers sont à effectuer directement via le registre EMMY, dans le volet de gestion du dossier.

Les questions sur le fonctionnement du dispositif et la réglementation peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

cee@developpement-durable.gouv.fr

Liens utiles

Pages dédiées aux CEE sur le site internet du MTE : <https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Site du registre national des certificats d'économies d'énergie : <https://www.emmy.fr/public/accueil>

Cette lettre d'information est diffusée par voie électronique sur le site internet du MTE ainsi qu'à une liste de diffusion.

→ Pour s'inscrire à cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *SUBSCRIBE Idif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*

→ Pour se désinscrire de cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *UNSUBSCRIBE* *Idif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*